



Voici le premier numéro de la lettre d'information du FIF PL. Réservée aux décideurs des organisations professionnelles et partenaires, celle-ci a pour objectifs de vous informer de l'actualité de la formation professionnelle continue des professions libérales et de vous permettre de mieux connaître l'action du FIF PL au service des professionnels.

Trois numéros sont en préparation pour 2017. J'espère que vous apprécierez ce premier numéro et qu'il vous sera utile. Entre deux publications, n'oubliez pas de vous rendre sur le site du FIF PL (www.fifpl.fr) pour y découvrir le détail de nos prises en charge.

*Philippe DENRY,
Président du FIF PL*

Lancement du compte personnel d'activité (CPA) en janvier 2017 pour les salariés et en janvier 2018 pour les indépendants

Prévu pour couvrir tous les actifs, dont les travailleurs indépendants, le Compte personnel d'activité (CPA) est entré en application pour les salariés en janvier 2017. Cette mesure phare de la loi Travail permet de regrouper différents droits dont ceux à la formation. Le CPA vise à répondre à la mobilité des salariés. Concrètement il regroupe sur un portail numérique les comptes personnels de formation (CPF) et de prévention de la pénibilité (C3P), ainsi que le nouveau compte engagement citoyen (CEC). Ainsi, tout au long de sa carrière, la personne qui aura accumulé des droits sur ces comptes pourra décider de leur utilisation : formation, accompagnement dans un projet de création d'entreprise, bilan de compétences, VAE, passage à temps partiel ou départ anticipé à la retraite pour ceux qui ont occupé des emplois pénibles. Le CPA entrera en application le 1er janvier 2018 pour les travailleurs indépendants et concernera à ce titre les professions libérales selon des modalités qui seront précisées dans les prochains mois.

+ Voir le portail du CPA : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>

La formation professionnelle continue : un investissement pour les professions libérales

Se former pour maintenir ses compétences professionnelles nécessite un double investissement pour les professions libérales. Le premier est un investissement personnel qui implique de dégager du temps pour le consacrer à la formation. Pas toujours évident, notamment pour les professionnels exerçant en solo. Pour y parvenir, le FIF PL conseille de programmer les sessions de formation dans le planning d'activité du cabinet, de l'agence, de l'officine ou du laboratoire et sanctuariser les dates dans votre agenda. Le second est bien sûr financier, les formations étant souvent coûteuses. Le FIF PL a établi, à l'aide des syndicats professionnels, un large éventail de prises en charge permettant d'apporter une contribution à la formation qui vient s'ajouter à certains dispositifs propres aux professions de santé, notamment dans le cadre du DPC ou du FAF PM pour les médecins.


+ En savoir plus : www.fifpl.fr



Le FIF PL à vos côtés en 2017

Demander une prise en charge au FIF PL est simple, dématérialisé et rapide. Quelques clics sur le site du FIF PL suffisent, toutes pièces et justificatifs complémentaires doivent être aussi déposés en ligne dans l'espace adhérent. Le délai de traitement des demandes est de 15 jours à 1 mois maximum.

Le FIF PL finance deux principaux types de formations. Tout d'abord les formations relevant des thèmes prioritaires déterminés par les instances représentatives de chacune des professions. Les accords de prise en charge sont délivrés par les représentants de chaque profession au sein du FIF PL (sur les fonds dits « à gérer de la profession »). Les niveaux de prise en charge varient selon les professions et les formations. Ensuite le FIF PL prend en charge des actions de formations de longue durée, des démarches de VAE (valorisation des acquis de l'expérience), la participation à des jurys d'examen, des bilans de compétences etc. Les prises en charge de ces formations relèvent des fonds dits « spécifiques ».

 En savoir plus : www.fifpl.fr

L'agenda du FIF PL

Le FIF PL tiendra sa 3^{ème} convention nationale le **28 juin 2017** à Paris sur le thème de la révolution digitale dans le monde de la formation.

En 2017, retrouvez le FIF PL et ses équipes dans vos congrès professionnels :

- Le **8 mars**, à PARIS aux 5^{èmes} Assises de la gestion du patrimoine et du conseil en entreprise organisées par la Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers (Cncef)
- Les **30 et 31 mars**, à ISSY-LES-MOULINEAUX aux Journées nationales des infirmiers libéraux (JNIL 2017)
- Du **31 mai au 02 juin**, à LILLE au Congrès de l'Union Nationale des Economistes de la Construction (UNTEC)
- Les **12 et 13 octobre**, à METZ au 48^{ème} Congrès des architectes organisé par l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSFA)
- Les **13 et 14 octobre**, à PARIS Porte de La Villette, aux 42^{èmes} Entretiens de Podologie organisés par la Fédération Nationale des Podologues (FNP)
- Du **18 au 21 octobre**, à BORDEAUX à la Convention nationale des avocats organisée par le Conseil national des barreaux
- Les **21 et 22 octobre**, à MONTPELLIER au Congrès des Pharmaciens organisé par la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF)

Renseignements et informations
sur le site du FIF PL : www.fifpl.fr

fifpl
FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX